

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## minus DK®

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: minus DK®
Code du produit	: 13074
Code interne	: 13074
Date d'édition/ Date de révision	: 12/11/2023
Date de la précédente édition	: 12/11/2023
Version	: 10.03
Description du produit	: Mélange
État physique	: Liquide.
Identité chimique	: Non disponible.
UFI	: 74P0-P0M8-4007-JCQ8

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées

Industrie de la pétrochimie: Additif pour les carburants.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**UK Supplier** : Innospec Limited  
Innospec Manufacturing Park  
Oil Sites Road, Ellesmere Port  
Cheshire CH65 4EY  
United Kingdom

**N° de téléphone:** : +44 (0)151 355 3611  
**N° de fax** : +44 (0)151 356 2349  
**Adresse email de la  
personne responsable pour  
cette FDS** : sdsinfo@innospecinc.com

**EU Fournisseur** : Innospec Limited  
Boite Postale 19, F-55300 St. Mihiel  
Han-sur-Meuse, Meuse, France  
+ 33 3 2991 7300

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie du Pacifique  
et en Amérique du Sud la réponse d'urgence, 24h/24 – 7j/7 pour  
nos produits est fournie par le réseau global NCEC CARECHEM 24.



minus DK®

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Les centres régionaux principaux sont listés ici dans la Section 1.  
D'autres numéros de téléphone locaux pour une assistance dans une langue particulière en Asie du Pacifique sont listés dans la section 16.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence	Endroit
Europe ( tous pays, toutes langues )	: +44 (0) 1235 239 670	Londres, R.-U.
Middle East, Africa ( Arabic, French, English , Portuguese, Farsi)	: +44 (0) 1235 239 671	Londres, R.-U.
Asie du Pacifique (tous pays à l'exception de la Chine)	: +65 3158 1074	Singapour
Chine	: 400 120 6011	Beijing, Chine
Brésil	: +55 11 3197 5891	Brésil
Mexique	: +52 555 004 8763	Mexique

Aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et en Amérique du Nord, une réponse sur nos produits 24h/24 7j/7 est fournie par le Centre d'Appels d'Urgence CHEMTREC (R), basé aux Etats-Unis d'Amérique.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence
Etats-Unis	: 800 424 9300
Canada, Porto Rico, Iles Vierges	: +1 800 424 9300
En cas de difficulté d'utilisation du numéro vert, ou bien pour les navires en mer, appeler	: +1 703 527 3887

Voir section 16.

### Organisme de conseil/centre antipoison national

Centre Antipoison et de Toxicovigilance	: Centre anti-poison de votre département 01 45 42 59 59 (ORFILA)
---	---



Uniquement dans le but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aiguë

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

STOT SE 3, H336

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 2, H411

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

minus DK®

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- Mentions de danger** : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Conseils de prudence**
- Généralités** : Non applicable.
- Prévention** : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
- Intervention** : P391 - Recueillir le produit répandu.  
P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P301 + P310, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
- Stockage** : P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
- Ingrédients dangereux** : Hydrocarbures C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]

### Exigences d'emballages spéciaux

- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

- Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII** : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Hydrocarbures C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	REACH #: 01-2119463583-34 CE: 918-811-1 CAS: 64742-94-5 Index: 649-424-00-3	≥75 - ≤90	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	-	[1] [2]
naphtalène	CE: 202-049-5 CAS: 91-20-3 Index: 601-052-00-2	<1	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 490 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2]

**Date d'édition/Date de révision** : 12/11/2023

3/19

minus DK®

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

acide 2-éthylhexanoïque	REACH #: 01-2119488942-23 CE: 205-743-6 CAS: 149-57-5 Index: 607-230-00-6	<0.3	Repr. 1B, H360D  <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	-	[1]
-------------------------	---	------	--	---	-----

**Additional CAS # used in National Inventories**

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	-	64742-94-5
naphtalène	-	91-20-3
2-ethylhexanoic acid	-	149-57-5

**Informations complémentaires**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Notre (pré)-enregistrement REACH ne couvre pas les mentions suivantes :

1. la fabrication de ces produits par notre entreprise en dehors de l'Union Européenne à moins qu'ils ne soient couverts par les dispositions d'un représentant exclusif;
2. l'importation de ces produits en Europe par d'autres entreprises. La réimportation par d'autres entreprises n'est pas couverte par notre (pré)-enregistrement

Les clients et autres tiers parties important et/ou réimportant nos produits en Europe auront besoin soit :

- de leur propre (pré)-enregistrement pour les substances contenues dans le produit importé, ou les constituants monomères (importés au-delà d'une tonne par an et >2% en poids) dans le cas des polymères importés, ou
- dans le cas de l'importation uniquement, faire appel aux dispositions d'un représentant exclusif, si nécessaire.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

minus DK®

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Rincez la bouche avec de l'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

minus DK®

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Hydrocarbures C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.] naphthalène	<b>Fournisseur/Fabricant (Europe, 2015).</b> EU HSPA (RCP Aromatic solvents 180 - 215): 151 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>Ministère du travail (France, 12/2021). Notes: Valeurs limites admises (circulaires)</b> VME: 50 mg/m <sup>3</sup> , 0 fois par équipe, 8 heures. VME: 10 ppm, 0 fois par équipe, 8 heures.

**Procédures de surveillance recommandées**

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :  
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**DNEL/DMEL**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets	
Hydrocarbures C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	151 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7.5 mg/kg bw/jour	Consumers	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m <sup>3</sup>	Consumers	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	7.5 mg/kg bw/jour	Consumers	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	2.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DMEL	Long terme Inhalation	3.25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	10.2 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique	
	DMEL	Long terme Voie cutanée	23.4 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DMEL	Long terme Voie cutanée	42.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	naphthalène	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.57 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
		DNEL	Long terme Voie cutanée	3.57 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
		DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
acide 2-éthylhexanoïque		DNEL	Long terme Voie orale	1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

minus DK®

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Long terme Inhalation	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	14 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique

### PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
naphtalène	PNEC	Eau douce	2.4 µg/l	-
	PNEC	Marin	0.24 µg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2.9 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	67.2 µg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	67.2 µg/kg dwt	-
acide 2-éthylhexanoïque	PNEC	Sol	53.3 µg/kg dwt	-
	PNEC	Eau douce	0.017 mg/l	-
	PNEC	Marin	0.0017 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	0.28 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0.028 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	0.047 mg/kg dwt	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures

### Protection de la peau

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. > 8 heures (temps avant transpercement) : Viton®  
1 - 4 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc nitrile

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

minus DK®

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: filtre de vapeurs organiques (Type A)
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide. [Liquide clair à légèrement brouillé.]
- Couleur** : Ambre. Clear to slightly hazy
- Odeur** : Aromatique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Plus basse valeur connue: 178 à 215°C (352.4 à 419°F)(solvant naphta aromatique lourd (pétrole)).
- Point d'éclair** : Vase clos: >60°C (>140°F) [Pensky-Martens]
- Taux d'évaporation** : 0.05 (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)) comparé à acétate de butyle
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 7% (solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
- Pression de vapeur** : Plus haute valeur connue: 0.1 kPa (0.8 mm Hg) (à 20°C) (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)).
- Densité de vapeur** : Plus haute valeur connue: 4.6 à 5.5 (Air = 1) (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)).
- Densité relative** : Non disponible.
- Masse volumique** : 0.9 g/cm<sup>3</sup> [15°C (59°F)]
- Solubilité(s)** :
- Miscible à l'eau** : Non.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammabilité** : Plus basse valeur connue: 425°C (797°F) (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)).
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Cinématique (40°C (104°F)): 3.82 mm<sup>2</sup>/s (3.82 cSt)
- Propriétés explosives** : Non disponible.
- Propriétés comburantes** : Non disponible.

minus DK®

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

**9.2 Autres informations**

Point d'écoulement : -30°C

Teneur en COV : 89.1 % (p/p)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.**10.2 Stabilité chimique** : Incompatible with fluorine.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.**10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.**10.5 Matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Type de résultat	Dosage
Hydrocarbons C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	>590 mg/m <sup>3</sup>
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2 mL/kg
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
naphtalène	-	Rat	Dlmin Voie orale	5 mL/kg
	-	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	>340 mg/m <sup>3</sup>
acide 2-éthylhexanoïque	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
	-	Rat	DL50 Voie orale	490 mg/kg
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
	-	Rat	DL50 Voie orale	3640 mg/kg

Irritation/Corrosion

minus DK®

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat
Hydrocarbures C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Mammifère - espèces non précisées	Yeux - Faiblement irritant -
	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant -
acide 2-éthylhexanoïque	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant -

**Toxicité pour la reproduction**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat	Dosage
acide 2-éthylhexanoïque	-	Rat - Mâle, Femelle	-	Voie orale: 600 mg/ kg

**Informations sur les voies  
d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

- Effets potentiels  
immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

- Effets potentiels  
immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

minus DK®

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**11.2.2 Autres informations**

Non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Exposition	Résultat
Hydrocarbons C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]  naphtalène	-	Algues	72 heures	Aiguë CE50 1 à 3 mg/l
	-	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 3 à 10 mg/ l
	-	Poisson	96 heures	Aiguë CL50 2 à 5 mg/l
	-	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures	Aiguë CE50 1.96 mg/l Eau douce
	-	Crustacés - Daggerblade grass shrimp - Palaemonetes pugio	48 heures	Aiguë CL50 2350 µg/l Eau de mer
	-	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	Aiguë CL50 1.6 mg/l
	-	Crustacés - Fiddler crab - Uca pugnax - Adulte	3 semaines	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau de mer
	-	Poisson - Mozambique tilapia - Oreochromis mossambicus	60 jours	Chronique NOEC 1.5 mg/l Eau douce
	-	Daphnie	48 heures	CE50 85.4 mg/l
	acide 2-éthylhexanoïque	-		

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/ composant	Test	Résultat
acide 2-éthylhexanoïque	- 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	83 % - Facilement - 20 jours 76 % - Facilement - 10 jours

minus DK®

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbons C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	-	Inhérent
acide 2-éthylhexanoïque	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Hydrocarbons C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	2.8 à 6.5	<100	faible
naphthalène	3.4	36.5 à 168	faible
acide 2-éthylhexanoïque	2.7	-	faible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition  
sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination  
des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

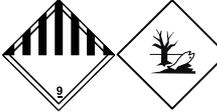
**Emballage**

minus DK®

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (solvant naphta aromatique lourd (pétrole))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (solvant naphta aromatique lourd (pétrole))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)). Polluant marin (solvant naphta aromatique lourd (pétrole), naphtalène)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9 	9 	9 	9 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.
Informations complémentaires	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. <b>Numéro d'identification du danger</b> 90 <b>Quantité limitée</b> 5 L <b>Dispositions particulières</b> 274, 335, 601, 375 <b>Code tunnel</b> (-)	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. <b>Dispositions particulières</b> 274, 335, 375, 601	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. <b>Urgences</b> F-A, S-F <b>Dispositions particulières</b> 274, 335, 969	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				

minus DK®

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

COV : Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour obtenir plus d'informations.

COV du produit prêt à l'emploi : Non disponible.

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Non inscrit

Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
E2	200	500

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

minus DK®

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**Réglementations nationales

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
naphtalène	Limites d'exposition professionnelle - France	naphtalène	Carc. C2	-

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Hydrocarbures C10, Aromatics, <1% Naphthalene, [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.] naphtalène  
RG 84  
RG 84

**Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Uniquement dans le but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aiguë

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

Listes internationales

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIIC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** : Un composant au moins n'est pas répertorié.

**EU Statut REACH** : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

**Inventaire du Japon** : Indéterminé.

**Korea Statut REACH** : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)** : Un composant au moins n'est pas répertorié.

**Taiwan Statut REACH** : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

**Turkey Statut REACH** : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

**UK Statut REACH** : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

minus DK®

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 PNEC = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H360D Peut nuire au fœtus.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4  
 Aquatic Acute 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2  
 Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1  
 Carc. 2 CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2  
 Repr. 1B TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B  
 STOT SE 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

**Date d'impression** : 2023-12-11

minus DK®

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date d'édition/ Date de révision : 12/11/2023

Date de la précédente édition : 12/11/2023

Version : 10.03

**Numéros d'appels en cas d'urgence pour une assistance en langues locales de la région d'Asie du Pacifique**

Information relative au pays	Langues supported	N° de téléphone:	Endroit
Australie	Anglais	+61 2 8014 4558	Australie
Bangladesh	Bengali, Anglais	+65 3158 1200	Singapour
Chine	Mandarin, Anglais	400 120 6011	Pékin Chine
Inde	Hindi, Anglais	+65 3158 1198	Singapour
Inde ( numéro local gratuit )	Hindi, Anglais	000800 100 7479	Inde
Indonésie (numéro local gratuit )	Bahasa Indonésien, Anglais	00780 3011 0293	Indonésie
Japon	Japonais, Anglais	+81 3 4578 9341	Japon
Corée	Coréenne, Anglais	+65 3158 1285	Singapour
Malaisie	Bahasa Malaysian, Anglais	+60 3 6207 4347	Malaisie
Nouvelle Zélande	Anglais	+64 9929 1483	Nouvelle Zélande
Pakistan	Ourdoue, Anglais	+65 3158 1329	Singapour
Philippines	Tagalog, Anglais	+63 2 8231 2149	Singapour
Sri Lanka	Cinghalais, Anglais	+65 3158 1195	Singapour
Thaïlande (numéro local gratuit)	Thaï, Anglais	001800 1 2066 6751	Thaïlande
Viêt-Nam	Vietnamien, Anglais	+65 3158 1255	Singapour

**Avis au lecteur**

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.